COMMUNE DE LIEOUX

P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

Maîtrise d'œuvre

AMENA-Etudes
PLURALITÉS

05.61.99.82.08
06.82.05.00.64
vzerbib1@gmail.com

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3

Notifiée le :

Approuvée le :

Exécutoire le :

PIECES ADMINISTRATIVES

0

Envoyé en préfecture le 14/02/2020
Reçu en préfecture le 14/02/2020
Affiché le 14/02/2020
ID : 031-200072643-20200207-AR202012-AR

cœur & coteaux
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRÊTÉ
N°2020-12

ARRÊTÉ
prescrivant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de LIEOUX

Le Président de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36, L.153-37 et L.153-45 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 janvier 2012 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LIEOUX ;

Vu l'arrêté du maire du 16 avril 2013 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU de Liéoux ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-175 en date du 25 septembre 2017 approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU de Liéoux ;

Vu la délibération n°2019-237 du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges en date du 16 décembre 2019 ayant décidé d'engager une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LIEOUX ;

ARRÊTE.

Article 1er. Une procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX est engagée en vue de permettre la réalisation des objectifs suivants :

- La suppression des secteurs Ah et la réécriture des règles concernant les possibilités d'extensions des bâtiments d'habitation existants et de création d'annexes à ces constructions, au titre de l'article L. 151-12 du code de l'urbanisme ;
- L'introduction dans l'article 2 de la zone Net, concernant le centre d'enfouissement, de la possibilité de mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques au sol.

Article 2. Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX sera notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) mentionnées aux article L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme avant la mise à disposition du public, à savoir :

Envoyé en préfecture le 14/02/2020
Reçu en préfecture le 14/02/2020
Affiché le 14/02/2020
ID : 031-200072643-20200207-AR202012-AR

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Gaudens ;
- Madame la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- Monsieur le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Comminges Pyrénées ;
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne ;
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Garonne ;
- Monsieur le Président de la Chambre de métier et de l'Artisanat de la Haute-Garonne.

Article 3. Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier complet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX auquel seront joints, le cas échéant, les avis des Personnes Publiques Associées.

Article 4. A l'issue de la mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée n°3 de la commune de LIEOUX, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Article 5. Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Gaudens.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges et en mairie de LIEOUX durant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Il sera en outre, publié au recueil des actes administratifs de la communauté de communes.

Fait à Saint-Gaudens, le 07 février 2020

Pour extrait conforme,
Le Président
Loïc Le Roux de BRETAGNE

C.C. Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REÇU
le 20 DEC. 2019
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

N°2019 – 237

Conseillers communautaires		**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
en exercice	**143**	
présents	**81**	Date de la convocation : 6 décembre 2019
suffrages exprimés	**101**	

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en conseil communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	commune	nom	prénom	
1	*AGASSAC*	**LACOSTE**	**Victoria**	Présente
2	*ALAN*	**SOUDAIS**	**Jean-Luc**	Présent
3	*AMBAX*	**ALLARD**	**Pierre**	Présent
4	*ANAN*	**BRIOL**	**Laurent**	Présent
5	*ASPRET-SARRAT*	**ABADIE**	**Claude**	Présent
6	*AULON*	**FITTE**	**Michel**	Absent
7	*AURIGNAC*	**BERTRAND**	**Philippe**	Présent
8	*AURIGNAC*	**LOSEGO**	**Jean-Michel**	Procuration à P Bertrand
9	*AUSSON*	**BARRAU**	**Yves – Pierre**	Présent
10	*BACHAS*	**CHEYLAT**	**Hervé**	Présent
11	*BALESTA*	**DASQUE**	**Jean-Charles**	Présent
12	*BENQUE*	**LASSERRE**	**Jean-Claude**	Présent
13	*BLAJAN*	**CASTEX**	**Jean-Bernard**	Présent
14	*BOISSEDE*	**FRECHOU**	**Alain**	Présent
15	*BORDES DE RIVIERE*	**CAPERAN-LORENZI**	**Geneviève**	Procuration à C Vougny
16	*BOUDRAC*	**CLARENS**	**Gilles**	Présent
17	*BOULOGNE SUR GESSE*	**ADOUE**	**Jérôme**	Absent
18	*BOULOGNE SUR GESSE*	**BOUBEE**	**Alain**	Présent
19	*BOULOGNE SUR GESSE*	**MEDEVIELLE**	**Pierre**	Absent
20	*BOUSSAN*	**BOUBE**	**Patrick**	Suppléé par D Lapuyade
21	*BOUZIN*	**PASSAMENT**	**Alain**	Présent
22	*CARDEILHAC*	**BOYER**	**Raymond**	Présent –sortie après le vote du point n°24
23	*CASSAGNABERE-TOURNAS*	**VIGNES**	**Philippe**	Présent
24	*CASTELGAILLARD*	**LARRIEU**	**Christiane**	Présent
25	*CASTERA VIGNOLES*	**POUZOL**	**Thierry**	Présent
26	*CAZAC*	**MATTIONI**	**Rémédios**	Présente
27	*CAZARIL-TAMBOURES*	**LEFRANC**	**Gérard**	Absent
28	*CAZENEUVE-MONTAUT*	**TESSER**	**Josiane**	Absent
29	*CHARLAS*	**DUCLOS**	**Jean-Pierre**	Présent
30	*CIADOUX*	**TOUBERT**	**Thierry**	Présent
31	*CLARAC*	**MANENT-MANENT**	**Jean-Paul**	Présent
32	*COUEILLES*	**FABARON**	**Bernard**	Absent

33	*CUGURON*	**BRANGER**	**Pierre**	Absent
34	*EOUX*	**REY**	**Monique**	Présente
35	*ESCANECRABE*	**ARSEGUET**	**Jean-Claude**	Absent
36	*ESPARRON*	**MASSARIN**	**André**	Absent
37	*ESTANCARBON*	**FABE**	**Jean-Paul**	Présent
38	*FABAS*	**DAMIENS**	**Gérald**	Présent
39	*FRANQUEVIELLE*	**NICOLAS**	**Virginie**	Présente
40	*FRONTIGNAN-SAVES*	**SALLES**	**Thierry**	Présent – sortie après le vote du point n°23
41	*GENSAC DE BOULOGNE*	**SABATHE**	**Daniel**	Absent
42	*GOUDEX*	**DUCASSE**	**Moïse**	Présent
43	*LABARTHE-INARD*	**ALBENQUE**	**Jacques**	Présent
44	*LABARTHE-RIVIERE*	**VOUGNY**	**Claire**	Présente
45	*LABARTHE-RIVIERE*	**BRINGUIER**	**Francisca**	Présente
46	*LABASTIDE-PAUMES*	**CHARLAS**	**Gabriel**	Procuration à M Duprat
47	*LALOURET-LAFFITEAU*	**LAFFORGUE**	**Jean-Claude**	Présent
48	*LANDORTHE*	**BRUNET**	**Jeanine**	Présente
49	*LANDORTHE*	**CORTINAS**	**Lucienne**	Présente
50	*LARCAN*	**CABARE**	**Lucien**	Procuration à JC Lafforgue
51	*LARROQUE*	**RENON**	**Jean-Louis**	Procuration à JP Duclos
52	*LATOUE*	**FERAUT**	**Jacques**	Présent
53	*LE CUING*	**LACROIX**	**Nathalie**	Présente
54	*LECUSSAN*	**ENTAJAN**	**Armand**	Absent
55	*LES TOURREILLES*	**SARRAQUIGNE**	**Denis**	Présent
56	*LESPITEAU*	**AUBERDIAC**	**Michel**	Présent – sortie après le vote du point n°41
57	*LESPUGUE*	**FOIX**	**Jean-François**	Absent
58	*LIEOUX*	**BARUTAUT**	**Alain**	Présent
59	*LILHAC*	**SIOUTAC**	**Gilbert**	Présent
60	*L'ISLE EN DODON*	**CARAOUE**	**François**	Procuration à J Medous
61	*L'ISLE EN DODON*	**LE ROUX DE BRETAGNE**	**Loïc**	Présent
62	*L'ISLE EN DODON*	**LASSERRE**	**Guy**	Absent
63	*L'ISLE EN DODON*	**RASPAUD**	**Pierre**	Procuration à L Le Roux de Bretagne
64	*LODES*	**BAQUE**	**Jean**	Présent
65	*LOUDET*	**ATHIEL**	**Hervé**	Absent
66	*MARTISSERRE*	**TOULON**	**Maryse**	Présente – sortie après le vote du point n°23
67	*MAUVEZIN*	**PLANTE**	**Thierry**	Suppléé par T Saint-Blancat
68	*MIRAMBEAU*	**DE MARCHI**	**Josiane**	Présente
69	*MIRAMONT DE COMMINGES*	**LACOMME**	**Camille**	Présent
70	*MOLAS*	**MEDOUS**	**Joëlle**	Présente
71	*MONDILHAN*	**GASPARD**	**Joseph**	Présent
72	*MONTBERNARD*	**COUMES**	**Pascal**	Présent
73	*MONTESQUIEU-GUITTAUT*	**BEAUCHET**	**Patrick**	Présent
74	*MONTGAILLARD SUR SAVE*	**CHAINET**	**Julien**	Procuration à R Farre
75	*MONTMAURIN*	**BELAIR**	**Sylvia**	Procuration à E Boubee
76	*MONTOULIEU SAINT-BERNARD*	**SORS**	**Camille**	Absent
77	*MONTREJEAU*	**BRILLAUD**	**Philippe**	Présent
78	*MONTREJEAU*	**DUMOULIN**	**Maryse**	Présente
79	*MONTREJEAU*	**FENARD**	**Pierrette**	Absente
80	*MONTREJEAU*	**LORENZI**	**Guy**	Absent
81	*MONTREJEAU*	**MIQUEL**	**Eric**	Présent – sortie après le vote du point n°41
82	*MONTREJEAU*	**TARISSAN**	**Martine**	Présente
83	*NENIGAN*	**CRESPIN**	**Damien**	Absent
84	*NIZAN SUR GESSE*	**SOLLE**	**Mathieu**	Absent
85	*PEGUILHAN*	**BROCAS**	**Michel**	Présent
86	*PEGUILHAN*	**CASTEX**	**Marc**	Présent
87	*PEYRISSAS*	**LOUBEYRE**	**Guy**	Présent – sortie après le vote du point n°20
88	*PEYROUZET*	**LAGRANGE**	**Philippe**	Présent
89	*POINTIS-INARD*	**PUISSEGUR**	**Jean-Louis**	Présent
90	*PONLAT-TAILLEBOURG*	**FOURTIES**	**Gilles**	Présent

91	*PUYMAURIN*	**BIASON**	**Valentin**	Présent
92	*REGADES*	**GASTO**	**Marlène**	Présente – sortie après le vote du point n°21 – procuration à E Sansonetto
93	*RIEUCAZE*	**MAYLIN**	**Claudette**	Présente
94	*RIOLAS*	**DUPRAT**	**Michel**	Présent
95	*SAINT-ANDRE*	**de GALARD**	**Jean**	Absent
96	*SAINT-ELIX SEGLAN*	**ADER**	**Danielle**	Présent
97	*SAINT-FERREOL*	**BOUAS**	**Thierry**	Absent
98	*SAINT-FRAJOU*	**DAVEZAC**	**Alain**	Présent
99	*SAINT-GAUDENS*	**BRUNET**	**Corinne**	Procuration à B Malet
100	*SAINT-GAUDENS*	**CAZES**	**Josette**	Présente
101	*SAINT-GAUDENS*	**de ROSSO**	**Stéphanie**	Procuration à E Riera
102	*SAINT-GAUDENS*	**DUCLOS**	**Jean-Yves**	Présent
103	*SAINT-GAUDENS*	**GASTO-OUSTRIC**	**Magali**	Présente
104	*SAINT-GAUDENS*	**GUILLERMIN**	**Joël**	Présent
105	*SAINT-GAUDENS*	**HEUILLET**	**Eric**	Absent
106	*SAINT-GAUDENS*	**ISASI**	**Manuel**	Présent
107	*SAINT-GAUDENS*	**JAMAIN**	**Michel**	Absent
108	*SAINT-GAUDENS*	**LACROIX**	**Robert**	Absent
109	*SAINT-GAUDENS*	**LEPINAY**	**Jean-Raymond**	Procuration à Y Louis
110	*SAINT-GAUDENS*	**LOUIS**	**Yves**	Présent
111	*SAINT-GAUDENS*	**MALET**	**Béatrice**	Présente
112	*SAINT-GAUDENS*	**MOUNIELOU**	**Catherine**	Absente
113	*SAINT-GAUDENS*	**NASSIET**	**Yvon**	Présent
114	*SAINT-GAUDENS*	**NAVARRE**	**Annie**	Présente
115	*SAINT-GAUDENS*	**PINET**	**Alain**	Procuration à A Navarre
116	*SAINT-GAUDENS*	**PITIOT**	**Jean-Luc**	Absent
117	*SAINT-GAUDENS*	**PONS**	**Dominique**	Procuration à M Gasto-Oustric
118	*SAINT-GAUDENS*	**RAULET**	**Isabelle**	Procuration à Y Cazes
119	*SAINT-GAUDENS*	**RICOUL**	**Céline**	Procuration à M Isasi
120	*SAINT-GAUDENS*	**RIERA**	**Evelyne**	Présente
121	*SAINT-GAUDENS*	**SOUYRI**	**Jean-Luc**	Absent
122	*SAINT-GAUDENS*	**SUBRA**	**Jean**	Absent
123	*SAINT-IGNAN*	**ROUEDE**	**Elisabeth**	Présente
124	*SAINT-LARY-BOUJEAN*	**FARRE**	**Régis**	Présent
125	*SAINT-LAURENT-SUR-SAVE*	**PITOUT**	**Daniel**	Présent
126	*SAINT-LOUP EN COMMINGES*	**BOUZIGUES**	**Denis**	Absent
127	*SAINT-MARCET*	**MILLET**	**Chantal**	Présente
128	*SAINT-PE-DELBOSC*	**FORTASSIN**	**Jean-Pierre**	Présent
129	*SAINT-PLANCARD*	**MALLET**	**Alfred**	Absent
130	*SALHERM*	**TARRAUBE**	**Bernard**	Présent
131	*SAMAN*	**LACROIX**	**Julien**	Procuration à T Pouzol
132	*SAMOUILLAN*	**CHRETIEN**	**Michel**	Absent
133	*SARRECAVE*	**BOUBEE**	**Evelyne**	Présente
134	*SARREMEZAN*	**MARC**	**Sandrine**	Procuration à T Toubert
135	*SAUX ET POMAREDE*	**SANSONETTO**	**Evelyne**	Présente
136	*SAVARTHES*	**GILLY**	**Martine**	Absente
137	*SEDEILHAC*	**CASTERAN**	**Philippe**	Absent
138	*TERREBASSE*	**FAURE**	**Thomas**	Absent
139	*VALENTINE*	**PUISSEGUR**	**André**	Absent
140	*VILLENEUVE DE RIVIERE*	**PLUMET**	**Claude**	Absent
141	*VILLENEUVE DE RIVIERE*	**SAFORCADA**	**Pierre**	Procuration à E Subra
142	*VILLENEUVE DE RIVIERE*	**SUBRA**	**Emilie**	Présente
143	*VILLENEUVE-LECUSSAN*	**BATMALE**	**Lionel**	Absent

Est nommée secrétaire de séance : E Subra

Cœur & Coteaux
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération
N°2019-237

ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLU DE LIEOUX

Monsieur Jacques FERAUT, Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat présente le rapport suivant :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-37 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 janvier 2012 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LIEOUX ;

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges présente les motifs pour lesquels il est nécessaire de procéder à la modification du PLU :

- Prendre en compte les évolutions réglementaires issues de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques offrant la possibilité d'autoriser sous conditions, l'extension des maisons d'habitation et la création d'annexes à ces constructions en zones A
- Permettre la valorisation du centre de traitement des déchets du Pihourc en permettant l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol sur la zone d'enfouissement

Il est proposé à l'assemblée

- D'engager la modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de LIEOUX

- D'autoriser Monsieur le Président à prescrire par arrêté, une procédure de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de LIEOUX en vue de permettre la réalisation des objectifs suivants :

    - La suppression des secteurs Ah et la réécriture des règles concernant les possibilités d'extensions des bâtiments d'habitation existants et de création d'annexes à ces constructions, au titre de l'article L. 151-12 du code de l'urbanisme ;
    - L'introduction dans l'article 2 de la zone Net, concernant le centre d'enfouissement, de la possibilité de mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques au sol.

- De préciser les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée N°3 sous la forme d'un dossier complet consultable en mairie de LIEOUX et au siège de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, accompagné d'un registre permettant au public de consigner ses observations pendant un mois, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme.
  La mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 sera annoncée au public au minimum huit jours avant le début de la consultation.

Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration de la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie pendant un mois et sera transmise à Madame la Sous-préfète.

POUR : **101**
CONTRE :
ABSTENTIONS :
ADOPTE

Fait et délibéré le 16 décembre 2019.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Loïc LE ROUX de BRETAGNE

Coteaux du Comminges
République Française

REÇU
le 20 DEC. 2019
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM171452, N°177001) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**
Date de parution : 22/02/2020

Fait à Toulouse, le 20 Février 2020

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR & COTEAUX COMMINGES

PLU de la commune de LIEOUX

Monsieur le Président de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges informe que par arrêté n°2020-12 en date **du 07 février 2020**, a été prescrite la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LIEOUX.
Le texte complet de cet arrêté est consultable à la Mairie de LIEOUX et au siège de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens (31800) aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le Président,
Loïc LE ROUX de BRETAGNE

Le Gérant

Marc DUBOIS

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (…) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

A Saint-Gaudens, le 24 juin 2020

Madame la Présidente
Conseil Régional d'Occitanie
22, boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE CEDEX 9

Affaire suivie par : Nadine Lozes
Direction aménagement de l'espace
n.lozes@la5c.fr
Tél. 05 61 89 21 42

Objet : Notification du projet de modification simplifiée des PLU de SARRECAVE et de LIEOUX

Lettre recommandée avec AR n° 2C15424028097

Madame la Présidente,

La communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a prescrit par arrêté n° 2019-20 du 15 juillet 2019 la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de SARRECAVE et par arrêté n° 2020-12 du 7 février 2020, la modification simplifiée n° 3 du PLU de LIEOUX.

Dans le cadre de ces procédures et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de trouver ci-après les liens vers les projets de modification des PLU tels qu'ils seront soumis à enquête publique :

https://www.dropbox.com/s/ahy5gepd6qjh9sd/PLU%20LIEOUX%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0
https://www.dropbox.com/s/mwskovifqdv7r4s/PLU%20SARRECAVE%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0

Je vous informe qu'à compter de la date de transmission de ces documents, vous disposez **d'un mois** pour nous donner votre avis. Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Loïc LE ROUX de BRETAGNE

C.C. Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

A Saint-Gaudens, le 24 juin 2020

CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Président
Conseil Départemental de la Haute-Garonne
1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE CEDEX 9

Affaire suivie par : Nadine Lozes
Direction aménagement de l'espace
n.lozes@la5c.fr
Tél. 05 61 89 21 42

Objet : Notification du projet de modification simplifiée des PLU de SARRECAVE et de LIEOUX

Lettre recommandée avec AR n° 2C15428134

Monsieur le Président,

La communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a prescrit par arrêté n° 2019-20 du 15 juillet 2019 la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de SARRECAVE et par arrêté n° 2020-12 du 7 février 2020, la modification simplifiée n° 3 du PLU de LIEOUX.

Dans le cadre de ces procédures et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de trouver ci-après les liens vers les projets de modification des PLU tels qu'ils seront soumis à enquête publique :

https://www.dropbox.com/s/ahy5gepd6qjh9sd/PLU%20LIEOUX%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0
https://www.dropbox.com/s/mwskovifqdv7r4s/PLU%20SARRECAVE%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0

Je vous informe qu'à compter de la date de transmission de ces documents, vous disposez **d'un mois** pour nous donner votre avis. Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Loïc LE ROUX de BRETAGNE

C.C Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

A Saint-Gaudens, le 24 juin 2020

CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Président
Chambre d'Agriculture
32, rue de Lisieux
31300 TOULOUSE

Affaire suivie par : Nadine Lozes
Direction aménagement de l'espace
n.lozes@la5c.fr
Tél. 05 61 89 21 42

Objet : Notification du projet de modification simplifiée des PLU de SARRECAVE et de LIEOUX

Lettre recommandée avec AR n° 2C15424028141

Monsieur le Président,

La communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a prescrit par arrêté n° 2019-20 du 15 juillet 2019 la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de SARRECAVE et par arrêté n° 2020-12 du 7 février 2020, la modification simplifiée n° 3 du PLU de LIEOUX.

Dans le cadre de ces procédures et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de trouver ci-après les liens vers les projets de modification des PLU tels qu'ils seront soumis à enquête publique :

https://www.dropbox.com/s/ahy5gepd6qjh9sd/PLU%20LIEOUX%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0
https://www.dropbox.com/s/mwskovifqdv7r4s/PLU%20SARRECAVE%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0

Je vous informe qu'à compter de la date de transmission de ces documents, vous disposez **d'un mois** pour nous donner votre avis. Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

C.C Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

Loïc LE ROUX de BRETAGNE

A Saint-Gaudens, le 24 juin 2020

Cœur & Coteaux
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Président
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
18, bis boulevard Lascrosses
31010 TOULOUSE cedex 6

Affaire suivie par : Nadine Lozes
Direction aménagement de l'espace
n.lozes@la5c.fr
Tél. 05 61 89 21 42

Objet : Notification du projet de modification simplifiée des PLU de SARRECAVE et de LIEOUX

Lettre recommandée avec AR n° 2C15424028165

Monsieur le Président,

La communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a prescrit par arrêté n° 2019-20 du 15 juillet 2019 la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de SARRECAVE et par arrêté n° 2020-12 du 7 février 2020, la modification simplifiée n° 3 du PLU de LIEOUX.

Dans le cadre de ces procédures et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de trouver ci-après les liens vers les projets de modification des PLU tels qu'ils seront soumis à enquête publique :

https://www.dropbox.com/s/ahy5gepd6qjh9sd/PLU%20LIEOUX%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0
https://www.dropbox.com/s/mwskovifqdv7r4s/PLU%20SARRECAVE%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0

Je vous informe qu'à compter de la date de transmission de ces documents, vous disposez **d'un mois** pour nous donner votre avis. Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Loïc LE ROUX de BRETAGNE

C.C Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

A Saint-Gaudens, le 24 juin 2020

Cœur & Coteaux
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Président
Chambre de Commerce et de l'Industrie
2, rue Alsace-Lorraine
31002TOULOUSE cedex

Affaire suivie par : Nadine Lozes
Direction aménagement de l'espace
n.lozes@la5c.fr
Tél. 05 61 89 21 42

Objet : Notification du projet de modification simplifiée des PLU de SARRECAVE et de LIEOUX

Lettre recommandée avec AR n° 2C15424028158

Monsieur le Président,

La communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a prescrit par arrêté n° 2019-20 du 15 juillet 2019 la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de SARRECAVE et par arrêté n° 2020-12 du 7 février 2020, la modification simplifiée n° 3 du PLU de LIEOUX.

Dans le cadre de ces procédures et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de trouver ci-après les liens vers les projets de modification des PLU tels qu'ils seront soumis à enquête publique :

https://www.dropbox.com/s/ahy5gepd6qjh9sd/PLU%20LIEOUX%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0
https://www.dropbox.com/s/mwskovifqdv7r4s/PLU%20SARRECAVE%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0

Je vous informe qu'à compter de la date de transmission de ces documents, vous disposez **d'un mois** pour nous donner votre avis. Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Loïc LE ROUX de BRETAGNE

C.C. Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

A Saint-Gaudens, le 24 juin 2020

Cœur & Coteaux
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Président
PETR Pays Comminges Pyrénées
21, place du foirail
31801 SAINT-GAUDENS

Affaire suivie par : Nadine Lozes
Direction aménagement de l'espace
n.lozes@la5c.fr
Tél. 05 61 89 21 42

Objet : Notification du projet de modification simplifiée des PLU de SARRECAVE et de LIEOUX

Lettre recommandée avec AR n° 2C15424028172

Monsieur le Président,

La communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a prescrit par arrêté n° 2019-20 du 15 juillet 2019 la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de SARRECAVE et par arrêté n° 2020-12 du 7 février 2020, la modification simplifiée n° 3 du PLU de LIEOUX.

Dans le cadre de ces procédures et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de trouver ci-après les liens vers les projets de modification des PLU tels qu'ils seront soumis à enquête publique :

https://www.dropbox.com/s/ahy5gepd6qjh9sd/PLU%20LIEOUX%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0
https://www.dropbox.com/s/mwskovifqdv7r4s/PLU%20SARRECAVE%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0

Je vous informe qu'à compter de la date de transmission de ces documents, vous disposez **d'un mois** pour nous donner votre avis. Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Loïc LE ROUX de BRETAGNE

C.C. Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

A Saint-Gaudens, le 24 juin 2020

Cœur & Coteaux
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame la Sous-Préfète
2, rue du Général Leclerc
31806 SAINT-GAUDENS cedex

Affaire suivie par : Nadine Lozes
Direction aménagement de l'espace
n.lozes@la5c.fr
Tél. 05 61 89 21 42

Objet : Notification du projet de modification simplifiée des PLU de SARRECAVE et de LIEOUX

Lettre recommandée avec AR n° 2C15424028189

Madame la Sous-Préfète,

La communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a prescrit par arrêté n° 2019-20 du 15 juillet 2019 la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de SARRECAVE et par arrêté n° 2020-12 du 7 février 2020, la modification simplifiée n° 3 du PLU de LIEOUX.

Dans le cadre de ces procédures et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de trouver ci-après les liens vers les projets de modification des PLU tels qu'ils seront soumis à enquête publique :

https://www.dropbox.com/s/ahy5gepd6qjh9sd/PLU%20LIEOUX%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0
https://www.dropbox.com/s/mwskovifqdv7r4s/PLU%20SARRECAVE%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0

Je vous informe qu'à compter de la date de transmission de ces documents, vous disposez **d'un mois** pour nous donner votre avis. Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Loïc LE ROUX de BRETAGNE

C.C. Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

Copie : DDT Toulouse et DDT STS Saint-Gaudens

A Saint-Gaudens, le 24 juin 2020

Cœur & Coteaux
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Affaire suivie par : Nadine Lozes
Direction aménagement de l'espace
n.lozes@la5c.fr
Tél. 05 61 89 21 42

DDT STS
1, rue du Général Lapène
31800 SAINT-GAUDENS

Objet : Notification du projet de modification simplifiée des PLU de SARRECAVE et de LIEOUX

Madame, Monsieur,

La communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a prescrit par arrêté n° 2019-20 du 15 juillet 2019 la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de SARRECAVE et par arrêté n° 2020-12 du 7 février 2020, la modification simplifiée n° 3 du PLU de LIEOUX.

Dans le cadre de ces procédures et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de trouver ci-après les liens vers les projets de modification des PLU tels qu'ils seront soumis à enquête publique :

https://www.dropbox.com/s/ahy5gepd6qjh9sd/PLU%20LIEOUX%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0
https://www.dropbox.com/s/mwskovifqdv7r4s/PLU%20SARRECAVE%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0

Je vous informe qu'à compter de la date de transmission de ces documents, vous disposez **d'un mois** pour nous donner votre avis. Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Loïc LE ROUX de BRETAGNE

C.C. Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

A Saint-Gaudens, le 24 juin 2020

Cœur & Coteaux
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Directeur
Direction Départementale des Territoires
Cité administrative
2, boulevard Armand Duportal
31074 TOULOUSE CEDEX 9

Affaire suivie par : Nadine Lozes
Direction aménagement de l'espace
n.lozes@la5c.fr
Tél. 05 61 89 21 42

Objet : Notification du projet de modification simplifiée des PLU de SARRECAVE et de LIEOUX

Lettre recommandée avec AR n° 2C15424028196

Monsieur le Directeur,

La communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges a prescrit par arrêté n° 2019-20 du 15 juillet 2019 la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de SARRECAVE et par arrêté n° 2020-12 du 7 février 2020, la modification simplifiée n° 3 du PLU de LIEOUX.

Dans le cadre de ces procédures et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de trouver ci-après les liens vers les projets de modification des PLU tels qu'ils seront soumis à enquête publique :

https://www.dropbox.com/s/ahy5gepd6qjh9sd/PLU%20LIEOUX%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0
https://www.dropbox.com/s/mwskovifqdv7r4s/PLU%20SARRECAVE%20MODIFICATION%20SIMPLIFIEE.zip?dl=0

Je vous informe qu'à compter de la date de transmission de ces documents, vous disposez **d'un mois** pour nous donner votre avis. Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable. Dans l'attente de vos observations, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Loïc LE ROUX de BRETAGNE

C.C. Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Service Territorial
Pôle Territorial Sud
Unité Portage Politiques - Comminges

Affaire suivie par : Mathieu Dubarry
Téléphone : 05.36.47.74.56
Télécopie : 05.36.47.74.21
Courriel : mathieu.dubarry@haute-garonne.gouv.fr

Saint-Gaudens, le 17 juillet 2020

Le directeur départemental des territoires

Courrier reçu le
21 JUIL. 2020

à

Madame la Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges
4 rue de la république – BP 70 205
31 806 Saint-Gaudens

Objet : modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Lieoux

arrêté n°2020-12 du président de la communauté de commune du 7 février 2020

Vous nous avez transmis **le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Lieoux, reçu en DDT le 1 juillet 2020**. Celle-ci a pour objet la modification du règlement écrit et graphique du PLU et notamment :

- de compléter l'article 2 de la Zone Net, concernant le centre d'enfouissement, en permettant l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol (implantation progressive de panneaux photovoltaïques sur les casiers en fin d'exploitation) ;

- de modifier des articles 8, 9 et 10 du règlement des zones A qui concerne les extensions et les annexes des constructions existantes ;

- de supprimer des articles 5 et 14 du règlement écrit, de revoir la codification des articles du code de l'urbanisme (Cf- loi ALUR) ;

- la suppression des secteurs Ah rendu obsolète par les évolutions législatives (Cf- loi ALUR).

Si la mise en conformité des règlements écrit et graphique avec la loi ALUR et l'article 2 de la zone Net n'appellent pas de remarques particulières, les autres modifications font l'objet des observations ci-après :

- concernant les projets de constructions en extension des constructions déjà existantes à usage d'habitation en zone A, ceux-ci devront être limités à 30 % de la surface de plancher existante à la date d'approbation du PLU dans la limite de 200 m² de surface de plancher totale (surface déjà existante + extension) à la condition qu'il n'y ait pas création de nouveaux logements. **La rédaction proposée (extension possible de 40 % de l'emprise au sol dans la limite de 250 m²) n'est pas recevable et fait donc l'objet d'un avis défavorable.** Par ailleurs je vous rappelle que la jurisprudence définit les extensions comme des aménagements attenants au bâtiment principal,

d'une seule et même enveloppe bâtie et de dimensions significativement inférieures à celles du bâtiment auquel ils s'intègrent ;

- concernant les bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination, je vous rappelle qu'ils devront faire l'objet d'un avis conforme de la CDPENAF.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur départemental et par délégation,
la responsable du pôle territorial Sud

Marion GRUA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Economie Agricole

Affaire suivie par : Sandrine KIKOLSKI
Téléphone : 05 61 10 60 29
Courriel : sandrine.kikolski@haute-garonne.gouv.fr

Toulouse, le 06/08/2020

Avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 06/08/2020 sur le projet de modification simplifiée du PLU de LIEOUX

Objet : Encadrement des extensions et des annexes des habitations existantes dans les zones A et N

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L 112-1-1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le projet de modification simplifiée du PLU de LIEOUX reçu le 19/06/2020 au secrétariat de la commission;

A l'issue des débats, la commission émet

Un avis **défavorable** sur les dispositions réglementaires visant à encadrer les extensions et les annexes des habitations existantes dans les zones A et N au motif que ces dispositions ne sont pas assez strictes.
La commission demande ainsi d'apporter les modifications suivantes :

Pour les habitations existantes :
- limiter les extensions à 30 % de la surface existante
- limiter la surface de plancher totale, ainsi que l'emprise au sol totale à 200m²

Pour les annexes :
- limiter la surface de plancher totale, ainsi que l'emprise au sol totale à 50m²

Détail des suffrages (13 votes) : défavorable à l'unanimité

Le président de séance,

Yves SCHENFEIGEL

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
pays@commingespyrenees.fr
www.commingespyrenees.fr
Tél : 05.61.88.88.66
Fax : 05.61.79.47.17

Courrier reçu le
30 JUIL. 2020

Saint-Gaudens, le 21 juillet 2020

Madame la Présidente
Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

4 rue de la république
31806 SAINT-GAUDENS

N/Réf. : J-YD/AT/175/2020
Affaire suivie par : Monsieur Alexandre TERRADE - 07.71.92.84.76

Objet : Avis du SCOT Pays Comminges Pyrénées portant sur la modification simplifiée du PLU de la commune de Liéoux

Madame la Présidente,

Depuis le 12 janvier 2012, la commune de Liéoux est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté en date du 14 février 2020, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges a retenu la procédure de modification simplifiée afin de faire évoluer votre Plan Local d'Urbanisme suivant l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme, le SCoT Pays Comminges Pyrénées a bien reçu votre projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Liéoux en date du 29 juin 2020.

La commission urbanisme du PETR Pays Comminges Pyrénées, réunie le 20 juillet 2020, a émis **un avis favorable** dans le cadre de l'analyse de votre projet au regard des orientations et objectifs du SCoT.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
pays@commingespyrenees.fr
www.commingespyrenees.fr
Tél : 05.61.88.88.66
Fax : 05.61.79.47.17

Observations générales

L'objet de la modification simplifiée n° 3 est de :

- Compléter l'article 2 de la zone Net, concernant le centre d'enfouissement, en permettant l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol (implantation progressive de panneaux photovoltaïques sur les casiers en fin d'exploitation) ;
- Modifier les articles 8, 9 et 10 du règlement de la zone A en ce qui concerne les extensions et les annexes des constructions existantes ;
- Rappeler la suppression des articles 5 et 14 du règlement par la loi ALUR. Revoir la codification des articles du code de l'urbanisme ;
- Supprimer les secteurs Ah rendus obsolètes par les évolutions législatives (loi ALUR).

Les objectifs retenus dans le cadre de la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Liéoux sont ainsi compatibles aux orientations et objectifs du SCoT.

Certains points appellent des observations particulières de la part de la commission urbanisme :

Observations sur le respect de la Trame Verte et Bleu (TVB) du SCoT

Les mesures C04 et C05 du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT renvoient à la nécessaire préservation des ressources naturelles, renforçant la qualité paysagère et l'attractivité du territoire, par la protection des espaces identifiés dans la TVB du SCoT.

Dans le cas présent, le projet de « constructions ou installations directement liées à l'exploitation des énergies renouvelables » suivant l'article N2 de la zone NET du PLU de Liéoux devra être particulièrement précis et ne pas empiéter sur le « réservoir de biodiversité de plaine » identifié dans la TVB du SCoT. Une précision à la parcelle est nécessaire à l'échelle du PLU.

Observations sur le développement des énergies renouvelables

La mesure C19 du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT renvoie aux modalités de développement de production des énergies renouvelables.

Leur développement est donc à structurer dans le cadre d'une réflexion intercommunale, notamment concernant les possibilités d'implantation orientées vers :

- Les zones déjà imperméabilisées
- Les zones de friches urbaines, d'anciennes carrières, gravières ou décharges, de sites présentant une pollution antérieure, de délaissés d'équipements publics

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
pays@commingespyrenees.fr
www.commingespyrenees.fr
Tél : 05.61.88.88.66
Fax : 05.61.79.47.17

- Dans les espaces ouverts et inoccupés (plus ou moins provisoirement) des espaces industriels ou artisanaux et qui apportent une garantie de réversibilité à l'issue de la période d'exploitation.

Le site concerné correspond ainsi parfaitement à ces orientations. Il conviendra d'être vigilant quant au développement des énergies renouvelables uniquement sur les espaces déjà artificialisés.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information et sont à votre service pour vous accompagner dans vos projets.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Yves DUCLOS
Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Pays Comminges Pyrénées

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

Courrier reçu le
30 JUIL. 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX COMMINGES
MONSIEUR LOIX LE ROUX DE BRETAGNE
PRÉSIDENT
4 RUE DE LA RÉPUBLIQUE – BP 70205

31 806 SAINT-GAUDENS CEDEX

Réf : SB.JB.SD.2020_197
Pôle Territoire / service urbanisme
Dossier suivi par : Jacqueline BESSETTES
Tél : **05 61 10 42 69**

Toulouse, le 1er juillet 2020

Siège social
32 rue de Lisieux
CS 90105
31026 **Toulouse** Cedex 3
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Antennes
Château de Capdeville
140 allée du château
31620 **Fronton**
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque
31460 **Caraman**
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes
31605 **Muret** Cedex
Tél. : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

6 Espace Pégot
31800 **St-Gaudens**
Tél. : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

Objet : Projet de Modification simplifiée n°3 du PLU de LIÉOUX

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 24 juin 2020, reçu le 29 juin 2020, vous nous avez adressé le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la Commune de LIÉOUX pour avis.

Vous trouverez ci-après nos observations et avis sur ce dossier.

La modification simplifiée prévoit :

- De compléter le règlement de la zone « Net » concernant le centre d'enfouissement afin de permettre l'implantation progressive de panneaux photovoltaïques,
- De modifier les règles concernant les extensions et les annexes des constructions à usage d'habitation existantes en zone agricole,
- La mise à jour du règlement pour prendre en compte les dispositions de la loi ALUR,
- La suppression des secteurs Ah.

L'article A2 modifié prévoit le changement de destination des « constructions repérées par un cercle sur les documents graphiques », or aucune construction n'est repérée sur le document graphique.

Les règles définies pour encadrer la construction d'extensions et d'annexes des constructions à usage d'habitation existantes en zone agricole doivent respecter strictement la note de cadrage validée par la CDPENAF (cf. en pièce jointe).

Nous n'avons pas d'observation sur les autres points objet de la modification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18310004900026
APE 9411 Z
www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

.../...

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

Siège social

32 rue de Lisieux - CS 90105
31026 **Toulouse** cedex 3
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Nous formulons un **avis favorable** au projet de modification simplifiée n°3 de la commune de LIÉOUX **sous réserve expresse** que le règlement de la zone agricole soit repris pour se conformer à la note de cadrage de la CDPENAF.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

Serge BOUSCATEL,
Président

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE
Haute-Garonne - 6

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18310004900026
APE 911A
www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Décision de dispense d'évaluation environnementale, après examen au cas par cas en application de l'article R. 104-28 du Code de l'urbanisme,

sur la modification simplifiée n°3 du PLU de LIEOUX (31)

n°saisine 2020-8544

n°MRAe 2020DKO79

La mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable, en tant qu'autorité administrative compétente en matière d'environnement en application du décret n°2016-519 du 28 avril 2016 ;

Vu la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du parlement européen relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, notamment son annexe II ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles R.122-17-II et R.122-18 ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire ;

Vu les arrêtés ministériels du 12 mai 2016, du 19 décembre 2016, du 30 avril 2019 et du 30 décembre 2019 portant nomination des membres des MRAe ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2019, portant nomination Monsieur Jean-Pierre VIGUIER comme président de la MRAe Occitanie ;

Vu la délibération de la MRAe Occitanie du 16 janvier 2020, portant délégation à Monsieur Jean-Pierre VIGUIER, président de la MRAe, et autres membres permanents de la MRAe, pour prendre les décisions faisant suite à une demande d'examen au cas par cas ;

Vu la demande d'examen au cas par cas :

- **relative à la modification simplifiée n°3 du PLU de Lieoux (31) ;**
- **déposée par la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges ;**
- **reçue le 19 juin 2020 ;**
- **n°2020-8544.**

Vu les consultations de l'agence régionale de santé (ARS), de la direction départementale des territoires (DDT) de Haute-Garonne en date du 22 juin 2020 et la réponse de l'ARS du 24 juin 2020 et l'absence de réponse de la DDT ;

Considérant que la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges engage une modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Lieoux (superficie communale de 600 ha, 126 habitants en 2017 et une diminution moyenne annuelle de – 0,6 % sur la période 2012-2017, source INSEE 2017), et prévoit :

- de modifier l'article 2 de la zone Net (centre d'enfouissement des déchets existant) afin d'implanter des panneaux photovoltaïques au sol progressivement sur les casiers en fin d'exploitation ;
- de modifier le règlement écrit des articles 8, 9 et 10 des zones A et N (les extensions et les annexes des constructions existantes) du PLU ;
- de supprimer en application de la loi ALUR, des articles 5 et 14 du règlement écrit ;
- de supprimer les secteurs Ah en application de la loi ALUR ;

Considérant que le projet de la modification simplifiée n°3 du PLU se situe dans des zones répertoriées à enjeux écologiques et paysagers (ZNIEFF[1] de types 1 et 2 et de la trame verte (réservoir de biodiversité) du SRCE[2] mais concerne un site d'enfouissement de déchets existant dont les incidences sur l'environnement seront examinées à l'occasion du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques ;

Considérant que le projet de la modification simplifiée n°3 du PLU n'impacte pas le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune ;

Considérant que le projet de la modification simplifiée n°3 du PLU n'impacte pas les possibilités de développement du PLU en vigueur ;

Considérant en conclusion qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, le projet de la modification simplifiée n°3 du PLU n'est pas susceptible d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement ;

[1]Zone Naturelle d'Inventaire Ecologique Faunistique et Floristique
[2]Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Décide

Article 1er

Le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Lieoux, objet de la demande n°2020-8544, n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale d'Occitanie : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr ;

Fait à Montpellier, le 7 août 2020,

Le Président de la MRAe Occitanie

Jean-Pierre VIGUIER

Voies et délais de recours contre une décision dispensant la réalisation d'une évaluation environnementale

Recours gracieux (Formé dans le délai de deux mois suivant la mise en ligne de la décision, délai éventuellement prolongé dans le cadre de la loi n°2020-290 et de l'ordonnance 2020-306)
par courrier adressé à :
Le président de la MRAe Occitanie
DREAL Occitanie
Direction énergie connaissance - Département Autorité environnementale
1 rue de la Cité administrative Bât G
CS 80 002 - 31 074 Toulouse Cedex 9

Conformément à l'avis du Conseil d'État n°395 916 du 06 avril 2016, une décision de dispense d'évaluation environnementale d'un plan, schéma, programme ou autre document de planification n'est pas un acte faisant grief susceptible d'être déféré au juge de l'excès de pouvoir. Elle peut en revanche être contestée à l'occasion de l'exercice d'un recours contre la décision approuvant le plan, schéma, programme ou autre document de planification.

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20200723-202046-DE

Cœur & Coteaux COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Lieoux
modalités de mise à disposition du public

N°2020 – 46

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
en exercice	140	
présents	104	Date de la convocation : 17 juillet 2020
suffrages exprimés	127	

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en conseil communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	commune	nom	prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Suppléé par G. Brana
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Absent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	FLAMBEAUX	Emilie	Présente
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Présent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Procuration à A. Boubée
14	BOISSEDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIERE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Présent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à A. Boubée
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par D. Lapuyade
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABERE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Suppléé par F. Dufort
24	CASTELGAILLARD	LARRIEU	Christiane	Présente
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à T. Toubert
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Présente
27	CAZARIL-TAMBOURES	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Absent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Procuration à D. Sarraquigne
34	EOUX	REY	Monique	Présente

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20200723-202046-DE

35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Procuration à G. Sioutac
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Présent
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVES	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Absent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G. Franco
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Procuration à S. Davand
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMES	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Présent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à J. Ramos
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Suppléé par I. Roger
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Absent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Procuration à L. Vigneaux
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Procuration à J. Lacroix
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Jm. Losego
62	L'ISLE EN DODON	LE ROUX DE BRETAGNE	Loïc	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Présent – sortie définitive après le vote de la délibération n°44
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTREJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à M. Tarissan
77	MONTREJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTREJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
79	MONTREJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTREJEAU	CAPOMASI	Michel	Procuration à P. Brillaud
81	NENIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à E. Boubée
83	PEGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Procuration à V. Nicolas
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	REGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20200723-202046-DE

91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERREOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO-OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Procuration à B. Malet
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à D. Lacouzatte
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Présent
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Présente
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Présent
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Présente
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Jf. Agnès – arrivée après le vote de la délibération n°42 (annulation procuration)
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Présente
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Présente
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Présent
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à A.Navarre
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Procuration à C. Abadie
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Procuration à F. Imbert
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Présent
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Présent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PE-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Procuration à J. Adoue – arrivée après le vote de la délibération n°15 (annulation procuration)
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	de GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Présent
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMAREDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHES	GILLY	Martine	Présente
134	SEDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Présent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Suppléée par B. Ducasse
137	VILLENEUVE DE RIVIERE	SUBRA	Emilie	Présente
138	VILLENEUVE DE RIVIERE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIERE	VERDIER	Nadine	Procuration à E. Subra
140	VILLENEUVE-LECUSSAN	BATMALE	Lionel	Procuration à Jc. Dasque

Secrétaire de séance : Céline LAURENTIES-BARRERE

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20200723-202046-DE

Délibération
N°2020-46

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LIEOUX
MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 153-47 ;

Madame la Présidente présente les raisons pour lesquelles le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LIEOUX approuvé le 12 octobre 2012 fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée prescrite par arrêté du Président de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges du 07/02/20, à savoir :

- La suppression des secteurs Ah et la réécriture des règles concernant les possibilités d'extensions des bâtiments d'habitation existants et de création d'annexes à ces constructions, au titre de l'article L. 151-12 du code de l'urbanisme ;
- L'introduction dans l'article 2 de la zone Net, concernant le centre d'enfouissement, de la possibilité de mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques au sol.
- Supprimer les articles supprimés par la loi ALUR (articles 5 et 14). Revoir la codification des articles du code de l'urbanisme

Madame la Présidente précise que le projet de modification simplifiée devra faire l'objet d'une mise à disposition du public pendant un délai d'un mois minimum, afin de recueillir ses observations et que le conseil communautaire doit délibérer sur les modalités de ces mises à disposition, ainsi que sur l'information du public concernant les dates et moyens des mises à disposition.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide que :

1) la mise à disposition du public sera réalisée selon les modalités suivantes :

- Le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs, ainsi que les éventuels avis émis par les personnes publiques associées (PPA), seront consultables au siège de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges et à la mairie de LIEOUX aux jours et heures d'ouverture habituels ainsi que sur le site internet de la communauté de communes.
- Les personnes intéressées par les dossiers pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais ;
- Un registre établi sur feuillets non mobiles, sera tenu à disposition du public pour recueillir ses observations aux lieux où sont déposés les dossiers ;
- Les observations pourront également être adressées par écrit à Madame la Présidente à l'adresse suivante : 4, rue de la république – 31800 Saint-Gaudens ou par courrier électronique à l'adresse suivante : *contact @ la5c.fr* pendant la durée de la mise à disposition du public.

2) les modalités de la mise à disposition feront l'objet d'une information du public, au moins huit (8) jours avant leur début, selon les moyens suivants :

- Affichage de la délibération au siège de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges et à la mairie de LIEOUX, affichage prolongé pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- Avis affiché sur la commune de LIEOUX et notamment sur les lieux concernés, prolongé pendant toute la durée des mises à disposition ;
- Avis de mise à disposition inséré sur le site internet de la communauté de communes : coeurcoteaux-comminges.fr

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20200723-202046-DE

3) à l'issue de la mise à disposition, Madame la Présidente présentera au conseil communautaire qui en délibèrera le bilan de celle-ci ;

4) le projet, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des PPA, des observations du public et du bilan de la mise à disposition sera approuvé par délibération motivée du conseil communautaire.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges et à la mairie de LIEOUX, pendant un mois et sera transmise à Madame la Sous-préfète de la Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens.

POUR :	**127**
CONTRE :	**/**
ABSTENTIONS :	**/**

ADOPTE

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré le 23 juillet 2020,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

C.C. Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM190512, N°184605) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**
Date de parution : 19/08/2020

Fait à Toulouse, le 17 Août 2020

Le Gérant

Marc DUBOIS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR & COTEAUX COMMINGES

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX

La Présidente de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, Madame Magali GASTO-OUSTRIC informe que par délibération n° 2019-237, il a été décidé d'engager :
- La procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX portant sur la modification du règlement graphique et la modification du règlement écrit (zone A et Net).
Le dossier de consultation du public du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public du 31 août 2020 au 1er octobre 2020 à la mairie de LIEOUX le mardi de 8h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 12h et à la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Occitane de Publicité
Société en Nom Collectif (SNC) au capital de 210 000 €
Adresse siège social : 7 Rue Roger Camboulives - Parc Technologique de Basso Cambo - 31100 Toulouse
Adresse électronique : service.legales@o2pub.fr
Numéro de téléphone : 05.62.11.37.37
SIRET : 442 949 533 000 16
Code NAF : 7312 Z
RCS : Toulouse B 442 949 533
N° TVA intra : FR 2 144 29 49 533

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX

La Présidente de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, Madame Magali GASTO-OUSTRIC informe que par délibération n°2019-237, il a été décidé d'engager :

- La procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX portant sur la modification du règlement graphique et la modification du règlement écrit (zone A et Net).

Le dossier de consultation du public du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public du 31 août 2020 au 1er octobre 2020 à la mairie de LIEOUX.le mardi de 8h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 12h et à la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

.

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM190512, N°184605) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**
Date de parution : 19/08/2020

Fait à Toulouse, le 17 Août 2020

Le Gérant

Marc DUBOIS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR & COTEAUX COMMINGES

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX

La Présidente de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, Madame Magali GASTO-OUSTRIC informe que par délibération n° 2019-237, il a été décidé d'engager :
- La procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX portant sur la modification du règlement graphique et la modification du règlement écrit (zone A et Net).
Le dossier de consultation du public du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public du 31 août 2020 au 1er octobre 2020 à la mairie de LIEOUX le mardi de 8h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 12h et à la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Occitane de Publicité
Société en Nom Collectif (SNC) au capital de 210 000 €
Adresse siège social : 7 Rue Roger Camboulives - Parc Technologique de Basso Cambo - 31100 Toulouse
Adresse électronique : service.legales@o2pub.fr
Numéro de téléphone : 05.62.11.37.37
SIRET : 442 949 533 000 16
Code NAF : 7312 Z
RCS : Toulouse B 442 949 533
N° TVA intra : FR 2 144 29 49 533

cœur & coteaux
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Magali GASTO-OUSTRIC, Présidente de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, atteste avoir affiché du 30 juillet 2020 au 31 août 2020 :

L'arrêté n°2020-46 « MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU DE LA COMMUNE DE LIEOUX MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC»

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Gaudens le 17 septembre 2020.

La Présidente,
Magali GASTO-OUSTRIC

C.C Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

MAIRIE DE LIEOUX
31800

Le 07 septembre 2020

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Alain BARUTAUT, Maire de la commune de LIEOUX, certifie que la copie de la délibération N°2020-46 concernant la modification simplifiée n°3 du PLU « Mise à disposition du public » est affichée en mairie depuis le 07 août 2020.

Ainsi fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,
Alain BARUTAUT

MAIRIE DE LIEOUX * 31800 *

Tél. /Fax : 05.62.00.16.73
Permanence du secrétariat de Mairie
Mardi de 8 heures 30 à 12 heures 30
Vendredi de 8 heures 30 à 12 heures

SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR & COTEAUX COMMINGES

CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Saint-Gaudens, le 18 août 2020

Affaire suivie par : Nadine Lozes
Pôle aménagement durable du territoire et solidarités
Direction service urbanisme
n.lozes@la5c.fr
Tél. 05 61 89 21 42

Monsieur le Maire
Mairie
31800 LIEOUX

Nos réf. : MGO/PL/NL/20200818
Objet : Modification simplifiée n° 3 du PLU communal

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure de modification n° 3 du PLU de la commune de LIEOUX, le public sera consulté du 31 août 2020 au 1er octobre 2020.

Aussi, conformément à la délibération n° 2020-46 fixant les modalités de mise à disposition, je vous prie de trouver sous ce pli :

- Un lot d'affiches de l'avis de consultation du public à afficher sur les lieux habituels d'affichage de la commune ainsi que sur les lieux concernés, au moins 8 jours avant la consultation et durant toute la durée de celle-ci
- Un lot de flyers à distribuer à vos administrés.

A l'issue de la consultation, je vous demanderais de bien vouloir me faire parvenir l'attestation d'affichage de l'avis de mise à disposition du public (cf. modèle joint) ainsi que tout élément pouvant attester que ces formalités ont été exécutées (photos, attestations, ...).

Je vous informe par ailleurs que l'information est publiée sur le site internet de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges.

Le service urbanisme est à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous serait nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

La Présidente,

Magali GASTO-OUSTRIC

Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe

Pauline LACROIX

MAIRIE

DE

LIEOUX

Haute-Garonne

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX

La Présidente de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, Madame Magali GASTO-OUSTRIC informe que par délibération n°2019-237, il a été décidé d'engager :

- La procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX portant sur la modification du règlement graphique et la modification du règlement écrit (zone A et Net).

Le dossier de consultation du public du Plan Local d'Urbanisme ainsi que le registre de recueil des observations sont tenus à la disposition du public du 31 août 2020 au 1er octobre 2020 à la mairie de LIEOUX le mardi de 8h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 12h et à la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le dossier de consultation est également consultable sur le site internet de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges : www.coeurcoteaux-comminges.fr

La Présidente
Magali GASTO-OUSTRIC

emploi

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DIR SUD OUEST

La Direction interdépartementale des routes sud-ouest recrute par voie de concours externe des femmes et des hommes.

7 postes sont à pourvoir
sur le périmètre de la DIRSO à savoir les départements **de l'Ariège (09), de l'Aveyron (12), de la Haute-Garonne (31), du Gers (32), de la Gironde (33), des Hautes-Pyrénées (65), des Pyrénées-Orientales (66), ou du Tarn (81).**
(La localisation des postes n'est pas connue à ce jour).

Vous deviendrez

AGENT(E) D'EXPLOITATION PRINCIPAL(E) DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT

Vous assurerez les missions de patrouillage, d'exploitation, d'entretien et d'intervention pour la sécurité du réseau routier national.

Inscriptions aux épreuves du concours avant le **vendredi 11 septembre 2020 (16h00)**

Dossier de candidature à télécharger sur www.dirso.fr

Date des épreuves d'admissibilité : **mardi 29 septembre 2020** à Toulouse.

Soyez plus efficace dans votre recherche d'emploi

Connectez-vous sur : LADEPECHE.fr

56% des lecteurs LA DÉPÊCHE sont actifs dont 42% CSP+

contacts, rencontres, voyance

Contacts

SORTIES DIVERTISSEMENTS

M. 80 ans, sans charges, bien sous tous aspects, souhaite ardemment rompre solitude avec D. 75-85 ans même profil, poursuite de vie dans tendresse et complicité. Pas srx s'abst. Ecrire ss réf. N 500117 à La Dépêche du Midi, av. Jean Baylet 31095 Toulouse Cedex 50011777

Homme seul à Toulouse, 77 ans, écrivain, cherche Dame pour dialoguer, nous remonter le moral, retrouver le sourire. Ecrire ss réf. N 892507 à La Dépêche du Midi, av. Jean Baylet, 31095 Toulouse Cedex 89250777

Dame 75 ans, douce, simple, non fumeuse, ch. M. idem, pour profiter à 2 du temps qui passe si affinité et sérieux. Ecrire ss réf. N 500044 à La Dépêche du Midi, Av. Jean Baylet 31095 Toulouse Cedex 50004477

VOYANCE

Pr ALAIN
Célèbre voyant médium
35 ans d'expérience amour, chance, protection, famille, déblocage, fidélité, argent, examen, travail, commerces, bonheur conjugal, maladie, sexualité, protection du couple, affaires, désenvoûtement, chance aux jeux
Déplacement possible ou RDV 100% garantie
Rapidité - Efficacité en 3 jours
Paiement après résultat
06 05 95 11 89

MAITRE DJIM - Voyant Médium
Spécialiste retour de l'être aimé
Désenvoûtement - impuissance sexuelle
Guérison de toutes les maladies
Ne soyez pas fermé, tentez votre chance !
07 79 98 41 11

KARA VOYANCE
Voyant Médium Guérisseur
Spécialiste des travaux occultes
AMOUR – CHANCE – FAMILLE – ETC.
06 43 38 67 50
RCS 350 085 189 000 24

M. MADOU Voyant - Médium
Connu pour son efficacité et son travail rapide. Aide à résoudre tous vos problèmes. Facilités de paiement
07 54 59 39 09

PROFESSEUR TASSI
VOYANT - MÉDIUM CÉLÈBRE GUÉRISSEUR
Résout tous vos problèmes
Spécialiste du retour de l'être aimé
Chance - Protection - Problèmes familiaux - Entreprise en difficulté
Impuissance sexuelle, etc.
06 48 52 56 50

MAITRE JEAN-PIERRE
Voyant medium astro
Spécialiste du retour de l'être aimé en 3 jours
Résultats très rapides dans tous les domaines et 100% garantis
Deplacements possible
Tél. 07 74 78 45 18

CABINET JACOB - VOYANT MEDIUM
35 ans d'expérience de renommée internationale
Spécialiste du retour définitif de l'être aimé
Guérisseur - Impuissance sexuelle
Discrétion assurée
07 87 44 54 96
Siret : 483 547 667

Union Rencontres

FEMMES

Des expertes du
SEXE AU TÉLÉPHONE
te chauffent
EN DIRECT et SANS ATTENTE
au **0895 895 738** (0,80€/mn)

Claro, jeune infidèle, cherche homme pour assouvir ses besoins sexuels et rien de plus
Tél. au **06.01.41.08.39**

Tél **09 78 06 43 83** (appel gratuit)

05 61 07 69 69
TELEPHONE ROSE
Dialogue coquin
CB-Mt-Ck (ech)

Veuve 72 douceur, féminité, l'idéal retraité âge en rapport
C.N.R. 05 61 53 54 02

MALORIE 47ans, divorcée, ch renc avec H max 65ans pour RDV galants. Photos et tel au **0895.07.92.31** (mn +0,80€/mn)

Joli visage, quelques rondeurs, très beau sourire, **MARIE** 52ans cherche 1 compagnon. Je suis joignable au **0895.69.11.93** bises (0,80€/min)

JOSY 66 ans, 1m64, encore désirable, je cherche 1 compagnon aimant la nature, les vacances, le jardinage, les balades. Appelez-moi au **0895.69.19.11** (0,80€/min)

HOMMES

RENCONTRES H/H
discret sur Midi-Pyrénées
08 95 02 05 50
0,80€/mn (ech)

LA DÉPÊCHE
Journal de la démocratie
GROUPE LA DEPECHE DU MIDI
Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros
Siège : Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse
Tél. 05.62.11.33.00 - Fax : 05.61.44.74.74 - contact@ladepeche.com
Président-directeur général, Responsable de la Rédaction: Jean-Michel BAYLET
Vice-présidents-directeurs généraux : Marie-France MARCHAND-BAYLET et Bernard MAFFRE
Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET
Principal actionnaire : SAS SOCIETE OCCITANE DE COMMUNICATION
Médiateur : Henri AMAR - Mél. : henri.amar@ladepeche.fr
Site Internet : http://www.ladepeche.fr
Commission paritaire - 0320C87785 - I.S.S.N. : 0181-7981
Liste des points de vente sur Paris consultables sur notre site internet www.ladepeche.com
Tirage du mardi 18 août 2020
Nombre d'exemplaires : 127.263
Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi
Origine géographique du papier: Espagne, composé à 100% de fibres recyclées, certifié PEFC. Eutrophisation : P=0,91 mg par exemplaire

LA DÉPÊCHE LE MEILLEUR DE L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

Découvrez notre offre — 100% numérique —

▶ L'e-journal dès 5h du matin sur web et mobile

▶ L'accès en illimité à tous les contenus de ladepeche.fr

Retrouvez nos offres d'abonnement sur ladepeche.fr
Pour toute information, contactez nous par tél. 09 70 80 80 81 (appel non surtaxé, coût d'un appel local) ou par mail à depecheabos@ladepeche.fr

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU

FACILE

2	4	3	6	9	7	1	5	8
5	6	7	8	1	4	9	2	3
8	9	1	2	5	3	4	7	6
6	1	8	9	2	5	7	3	4
9	5	4	7	3	8	6	1	2
3	7	2	1	4	6	5	8	9
7	8	9	5	6	2	3	4	1
4	2	6	3	7	1	8	9	5
1	3	5	4	8	9	2	6	7

DIFFICILE

9	3	5	1	6	7	4	2	8
6	8	1	2	3	4	7	5	9
4	2	7	5	8	9	6	1	3
1	4	2	7	5	8	3	9	6
3	5	8	6	9	2	1	7	4
7	6	9	3	4	1	2	8	5
8	7	4	9	1	3	5	6	2
2	9	6	4	7	5	8	3	1
5	1	3	8	2	6	9	4	7

Mots croisés N° 4742

HORIZONTALEMENT : I.- HIMALAYENS. -II.- ÉLIMA. SUÉE. -III.- RIGIDES. RN. -IV.- MÈNE. CIRAS. -V.- ÉNA. ARNICA. -VI.- ROUAGE. -VII.- INDIGNE. -VIII.- SUITE. ASIE. -IX.- MIS. SAUTER. -X.- ÉTÉS. EXODE. -

VERTICALEMENT : A.- HERMÉTISME. -B.- ÎLIEN. NUIT. -C.- MIGNARDISE. -D.- AMIE. OIT. -E.- LAD. AUGES. -F.- ÉCRAN. AE. -G.- YSSINGEAUX. -H.- EU. RIE. STO. -I.- NÉRAC. PIED. -J.- SENSAS. ÈRE. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

DUO TENDRESSE des milliers d'adhérents ont fait confiance à votre Agence Matrimoniale depuis 1981

• **AIMER ET CHOUCHOUTER,** partager des sorties, des loisirs, la vie au quotidien en toute simplicité dans la tendresse et la confiance. Il vous recherche douce, gaie, non fumeuse. Lui, bon caractère, tendre, affectueux, tempéré, 44 ans, employé, son souhait, construire un projet de vie à deux dans la gaité, le partage et l'attention réciproque. Enfants accueillis. Instance divorce. D 0963

• **ARTISAN** installé depuis plus de 30 ans, veuf depuis quelques années, il souhaite rencontrer une femme pour à nouveau, retrouver le plaisir d'être à deux, restos, balades, cinés, voyages... Moderne, belle carrure, entreprenant. Il vous souhaité élégante, sincère et prête à vous investir. 57 ans. D 1595

• **CARRURE RASSURANTE** de rugbyman, calme, sensible, adepte de la nature, adhérent de 61 ans, et veuf depuis 5 ans, il saura prendre soin de vous ! Il ne demande qu'à donner et partager, prêt à vous accueillir, il est ouvert à toutes solutions pourvu que l'entente soit belle et emplie de complicité, de tendresse. D 1569

• **ENCORE PLEIN DE PROJETS EN TETE,** car la retraite il en profite à fond ! Divorcé de 67 ans, grande hygiène de vie, ne fume pas, ne boit pas, vous attend si vous savez être tendre, rêver de voyages en amoureux, ou bien de petites sorties en duo !! Ciné, resto, jardin, il est ouvert d'esprit. D 1581

• **BELLE PRESTANCE,** bon caractère, calme, prévenant, attentionné, veuf 67 ans, il sera pour vous d'une agréable compagnie. Il sait cuisiner et apprécier les bons plats. Sa passion restaurer et se balader en voitures anciennes. Il recherche une relation d'amitié et de partage. Il vous attend naturelle, élégante et motivée. Retraité technicien. D 0967

• **UNE GRANDE GENTILLESSE,** caractère tendre, réservé, attentionné, 70 ans, il sait vivre tout simplement. Il recherche une compagne gaie dynamique qui pourquoi pas aime faire des balades en vélo, profiter de la nature, des beaux paysages. Retraité réceptionniste, célibataire. D 0965

• **CHARME ET CHARISME,** 74 ans, un homme souriant, qui regarde la vie positivement. Retraité chauffeur international, il a eu l'occasion de visiter de nombreux pays. L'amitié, la tendresse, la gentillesse lui manque, il a besoin de partage, de trouver une compagne sérieuse, sincère dans ses sentiments. D 0971

• **ROMPRE LA SOLITUDE.** Veuf 76 ans, c'est un homme resté svelte, il serait heureux de vous rencontrer afin de parler, d'échanger sur l'actualité, de partager des sorties, des activités tel la marche, la randonnée. Il recherche sa moitié avec laquelle il pourra partager une vie simple. Il vous attend active, gaie, avec un brin de coquetterie. D 0964

• **SIMPLE, MODESTE, GAI.** Veuf 82 ans, il recherche une femme tranquille, gentille et aimante pour partager de bons moments ensemble. Gros cœur, il est sensible, et attache beaucoup d'importance à la bienveillance et à la générosité de cœur, adepte du chacun chez soi. Retraité salarié. D 0955

• **TRES JOLIE FEMME DE 40 ANS,** autonome cherche un beau brun pour la faire vibrer. Elle souhaite partager sa vie avec un homme qui l'accompagnera dans ses voyages, ses loisirs, indépendant financièrement. Elle travaille dans le médical, très sollicitée ces temps-ci, elle a besoin d'une épaule solide et pleine d'humour. Rencontrez-là vite ! D 1550

• **RAVISSANTE PLANTE DE 57 ANS,** de longs cheveux frisés, féminine, discrète, de grands yeux bleus : elle vous souhaite moderne, élégant et prévenant. Divorcée depuis longtemps, les enfants étant élevés, elle envisage de refaire sa vie à deux et continuer à profiter de la vie, des voyages, des escapades en amoureux. Commerçante à son compte. D 1602

• **QUELLE ENERGIE,** pour cette femme au grand coeur ! Passionnée par la vie et les gens, elle se donne à fond pour tout. Autonome, elle travaille encore un peu pour s'occuper en tant qu'aide-soignante. Elle voyage, rend visite à ses enfants. Coquette et féminine, elle recherche un monsieur aux belles manières. Div. 61 ans. D 1460

• **VEUVE 63 ANS** douce, sensible, naturelle, pleine de vie et de gaieté. Elle aime les imprévus, les randonnées, les balades au bord de mer, restau, cinéma, et aussi rire, plaisanter et les choses simples de la vie. Vivre de nouveau une vie à deux, de partage, d'échange, soyez celui qu'elle choisira. Retraitée employée fonction publique. D 0966

• **RAVISSANTE BLONDE AUX YEUX VERTS,** née en 53, motivée et avide de redécouvrir une belle romance emplie d'amour, de confiance et de joie ! Féminine, séduisante, elle randonne, fait du sport en salle. Elle recherche un homme sachant prendre soin d'elle et de lui... Milieu médical. Div. D 1447

• **BEAUCOUP DE DOUCEUR** et de tendresse, beaux yeux verts, elle séduit d'emblée ! Elle s'adonne à la peinture, aimerait bien à nouveau voyager à deux. Femme de Lettres, elle souhaite rencontrer un beau gentleman pour partager et construire une belle relation toute en élégance... Veuve. 70 ans. D 1596

• **TRES ELEGANTE,** cette femme au long parcours parfois artistique, est une femme de lettres. Cultivée, joviale, 76 ans, retraitée du commerce, tournée vers les Arts, elle recherche un compagnon élégant qui saura l'accompagner en toute simplicité, si en plus il avait un brin d'humour !? Veuve. D 1316

• **ACCUEILLANTE, SOURIANTE, AFFECTUEUSE,** veuve 77 ans, à la fois autonome, une belle vie de famille, il lui manque la tendresse, le partage, la complicité d'une vie à deux. Elle vous recherche ayant de l'allure, de la présentation, du savoir-vivre. Retraitée de l'enseignement. D 0974

• **RESTEE JEUNE ET DYNAMIQUE,** 82 ans retraitée du commerce, elle a encore une envie de partager bonheur, complicité, tendresse avec un Monsieur de son âge légèrement plus jeune. Vous êtes d'un tempérament joyeux, vous avez de l'humour, vous avez envie de faire des sorties ou un diner en tête à tête, elle saura aussi vous aimer. Divorcée. D 0968

LE SPÉCIALISTE DE LA RENCONTRE DURABLE ET SÉRIEUSE SUR VOTRE DÉPARTEMENT
RENSEIGNEZ-VOUS AU 05 61 23 80 66 - www.rencontres-unions-mariages.fr

légales

AVIS PUBLICS

Concertation-Débat public

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR & COTEAUX COMMINGES

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX

La Présidente de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, Madame Magali GASTO-OUSTRIC informe que par délibération n° 2019-237, il a été décidé d'engager :
- La procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de LIEOUX portant sur la modification du règlement graphique et la modification du règlement écrit (zone A et Net).
Le dossier de consultation du public du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public du 31 août 2020 au 1er octobre 2020 à la mairie de LIEOUX le mardi de 8h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 12h et à la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR & COTEAUX COMMINGES

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de SARRECAVE

La Présidente de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, Madame Magali GASTO-OUSTRIC informe que par délibération n° 2019-145, il a été décidé d'engager :
- La procédure de modification simplifiéen°1 du PLU de SARRECAVE portant sur la modification du règlement graphique et le règlement écrit des zones U, AU, A et N.
Le dossier de consultation du public du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public du 31 août 2020 au 1er octobre 2020 à la mairie de SARRECAVE le lundi de 14h à 16h et le jeudi de 10h à 12h et à la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Enquêtes publiques

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR : MICE1733475A. Prix : 1.82€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

Passez au registre numérique pour la dématérialisation de vos enquêtes publiques

Vos bénéfices :
• Outil clé en main permettant de respecter la législation
• Participation simplifiée et sécurisée du public 24h/24 et 7j/7
• Simplification de l'analyse des contributions pour les commissaires enquêteurs

En partenariat avec
L'Agence — CDV événements publics

Un service du Groupe La Dépêche (La Dépêche du Midi, Midi Libre, l'Indépendant, Centre Presse de l'Aveyron, La Nouvelle République des Pyrénées, Le Petit Bleu)

Retrouvez toutes les informations sur notre site :
www.participation-public.fr
Renseignements : 05 62 11 37 37 / 05 62 11 36 54

VIE DES SOCIÉTÉS

Création

AVIS

Par ASSP du 20/07/20, il a été constitué une EURL dénommée HARMONIE ETS.**Siège social:** 26 rue ozenne 31000 Toulouse.**Capital:** 100 €.**Objet:** Commerce de détail en ligne d'articles et de produits marchands non règlementés. **Gérance:** M. Yann-Gabriel Aina Tsiadino, 26 rue ozenne 31000 Toulouse.**Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de TOULOUSE.

Mise à jour des marchés publics en temps réel sur le site de :
ladepeche-marchespublics.fr

ANNONCES LEGALES
Tél. 05.62.11.37.37
www.legales-online.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEUR & COTEAUX COMMINGES

MODIFICATION SIMPLIFIÉE
N° 3
du PLU de la commune de
LIÉOUX

REGISTRE DE MISE
A DISPOSITION DU PUBLIC

A la Mairie de LIÉOUX

Registre comprenant 96 pages
Ouvert le 25 août 2020.

Par Magali GASTO-OUSTRIC
Présidente de la communauté
de communes Cœur & Coteaux
Comminges

C.C. Cœur et Coteaux du Comminges
République Française

Je soussigné, Magali GASTO OUSTRIC, Présidente de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, déclare clore le présent registre ne comprenant aucunes observations qui a été mis à la disposition du public du 31 août 2020 au 1er octobre 2020 aux heures d'ouvertures habituelles de la Commune de Lieoux.

Le 14 octobre 2020

C.C. Coeur et Coteaux du Comminges
République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEUR & COTEAUX COMMINGES

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 du PLU de la commune de LIÉOUX

REGISTRE DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

A la communauté de communes Coeur & Coteaux Comminges

Registre comprenant 96 pages
Ouvert le 25 août 2026.

Par Magali GASTO-OUSTRIC,
Présidente de la communauté
de communes Cœur & Coteaux
Comminges.

C.C. Cœur et Coteaux du Comminges
République Française

Je soussignée Magali GASTO OUSTRIC, Présidente de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges, déclare close le présent registre qui a été mis à la disposition du public du 31 août 2020 au 1er octobre 2020 aux heures d'ouvertures habituelles de la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges.
(Aucunes observations dans le registre)
Le 13 octobre 2020

C.C. Cœur et Coteaux du Comminges
République Française

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20201216-2020201-DE

CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2020 – 201

Objet : **Approbation de la modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de LIEOUX**

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	102	Date de la convocation : 08 décembre 2020
Suffrages exprimés	116	

L'an deux mille vingt, le seize décembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	*AGASSAC*	**ANE**	**Serge**	**Suppléé par Victoria LACOSTE**
2	*ALAN*	**BEAUSOR**	**Francis**	**Présent**
3	*AMBAX*	**MIQUEL**	**Daniel**	**Présent**
4	*ANAN*	**BRIOL**	**Laurent**	**Présent**
5	*ASPRET-SARRAT*	**ABADIE**	**Claude**	**Présent**
6	*AULON*	**DURROUX**	**Jean-Claude**	**Présent**
7	*AURIGNAC*	**LOSEGO**	**Jean-Michel**	**Présent**
8	*AURIGNAC*	**FLAMBEAUX**	**Émilie**	**Présente**
9	*AUSSON*	**BARRAU**	**Yves-Pierre**	**Absent**
10	*BACHAS*	**BRINI**	**Bouziane**	**Absent**
11	*BALESTA*	**DASQUE**	**Jean-Charles**	**Présent**
12	*BENQUE*	**LASSERRE**	**Jean-Claude**	**Procuration à Guy LOUBEYRE**
13	*BLAJAN*	**CASTEX**	**Jean-Bernard**	**Procuration à Céline LAURENTIES-BARRERE**
14	*BOISSÈDE*	**FRECHOU**	**Alain**	**Présent**
15	*BORDES DE RIVIÈRE*	**CAPERAN-LORENZI**	**Geneviève**	**Présente**
16	*BOUDRAC*	**CLARENS**	**Gilles**	**Absent**
17	*BOULOGNE SUR GESSE*	**BOUBEE**	**Alain**	**Présent**
18	*BOULOGNE SUR GESSE*	**CAUBET**	**Fabienne**	**Présente**
19	*BOULOGNE SUR GESSE*	**ADOUE**	**Jérôme**	**Présent**
20	*BOUSSAN*	**BOUBE**	**Patrick**	**Suppléé par Didier LAPUYADE**
21	*BOUZIN*	**PASSAMENT**	**Alain**	**Absent**
22	*CARDEILHAC*	**BOYER**	**Raymond**	**Présent**
23	*CASSAGNABÈRE-TOURNAS*	**VIGNES**	**Philippe**	**Présent**
24	*CASTELGAILLARD*	**LARRIEU**	**Christiane**	**Présente**
25	*CASTERA VIGNOLLES*	**POUZOL**	**Thierry**	**Présent**
26	*CAZAC*	**PRIAULT**	**Françoise**	**Présente**
27	*CAZARIL-TAMBOURÈS*	**LEFRANC**	**Gérard**	**Absent**
28	*CAZENEUVE-MONTAUT*	**TESSER**	**Christian**	**Présent**

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20201216-2020201-DE

29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Absent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Présent
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Absent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIÈRE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIÈRE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Présent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Absent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	LE ROUX DE BRETAGNE	Loïc	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Présente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Procuration à Raymond BOYER
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Présent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILLAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Procuration à Magali GASTO OUSTRIC

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20201216-2020201-DE

90	*RIEUCAZÉ*	**CAZAUX**	**Jean-François**	**Absent**
91	*RIOLAS*	**DUPRAT**	**Michel**	**Présent**
92	*SAINT-ANDRÉ*	**CASTETS**	**David**	**Présent**
93	*SAINT-ELIX SEGLAN*	**SUSPENE**	**Nicolas**	**Présent**
94	*SAINT-FERRÉOL*	**BOUAS**	**Thierry**	**Présent**
95	*SAINT-FRAJOU*	**DAVEZAC**	**Alain**	**Présent**
96	*SAINT-GAUDENS*	**DUCLOS**	**Jean-Yves**	**Présent**
97	*SAINT-GAUDENS*	**GASTO-OUSTRIC**	**Magali**	**Présente**
98	*SAINT-GAUDENS*	**SOUYRI**	**Jean-Luc**	**Procuration à Didier LACOUZATTE**
99	*SAINT-GAUDENS*	**RAULET**	**Isabelle**	**Présente**
100	*SAINT-GAUDENS*	**HEUILLET**	**Eric**	**Absent**
101	*SAINT-GAUDENS*	**CAZES**	**Josette**	**Procuration à Manuel ISASI**
102	*SAINT-GAUDENS*	**PINET**	**Alain**	**Absent**
103	*SAINT-GAUDENS*	**RIERA**	**Evelyne**	**Présente**
104	*SAINT-GAUDENS*	**GUILLERMIN**	**Joël**	**Présent**
105	*SAINT-GAUDENS*	**BITEAU**	**Marie-Pierre**	**Présente**
106	*SAINT-GAUDENS*	**SAFORCADA**	**Pierre**	**Présent**
107	*SAINT-GAUDENS*	**MALET**	**Béatrice**	**Procuration à Evelyne RIERA**
108	*SAINT-GAUDENS*	**AGNES**	**Jean-François**	**Présent**
109	*SAINT-GAUDENS*	**NAVARRE**	**Annie**	**Absente**
110	*SAINT-GAUDENS*	**PUYMEGE**	**Vincent**	**Présent**
111	*SAINT-GAUDENS*	**RICOUL**	**Céline**	**Absent**
112	*SAINT-GAUDENS*	**ISASI**	**Manuel**	**Présent**
113	*SAINT-GAUDENS*	**ANTUNES**	**Arminda**	**Présente**
114	*SAINT-GAUDENS*	**LACOUZATTE**	**Didier**	**Présent**
115	*SAINT-GAUDENS*	**FINI**	**Laura**	**Procuration à Jean-François AGNES**
116	*SAINT-GAUDENS*	**CAMPO-CASTILLO**	**Benoît**	**Procuration à Arminda ANTUNES**
117	*SAINT-GAUDENS*	**LOUIS**	**Yves**	**Présent**
118	*SAINT-GAUDENS*	**FAUVERNIER**	**Annabelle**	**Présente**
119	*SAINT-GAUDENS*	**IMBERT**	**Frédéric**	**Absent**
120	*SAINT-IGNAN*	**ROUEDE**	**Elisabeth**	**Présente**
121	*SAINT-LARY-BOUJEAN*	**FARRE**	**Régis**	**Présent**
122	*SAINT-LAURENT-SUR-SAVE*	**PITOUT**	**Daniel**	**Absent**
123	*SAINT-LOUP EN COMMINGES*	**BOUZIGUES**	**Denis**	**Présent**
124	*SAINT-MARCET*	**MILLET**	**Chantal**	**Présente**
125	*SAINT-PÉ-DELBOSC*	**FORTASSIN**	**Jean-Pierre**	**Présent**
126	*SAINT-PLANCARD*	**FONTANEAU**	**Marie-Hélène**	**Présente**
127	*SALHERM*	**de GAULEJAC**	**Michel**	**Présent**
128	*SAMAN*	**LACROIX**	**Julien**	**Présent**
129	*SAMOUILLAN*	**DANGLA**	**Jean-Paul**	**Présent**
130	*SARRECAVE*	**BOUBEE**	**Evelyne**	**Présente**
131	*SARREMEZAN*	**ENEL**	**Catherine**	**Procuration à Thierry TOUBERT**
132	*SAUX ET POMARÈDE*	**SANSONETTO**	**Evelyne**	**Présente**
133	*SAVARTHÈS*	**GILLY**	**Martine**	**Présente**
134	*SÉDEILHAC*	**CASTERAN**	**Philippe**	**Absent**
135	*TERREBASSE*	**FERRERE**	**Jean**	**Procuration à Céline LAURENTIES-BARRERE**
136	*VALENTINE*	**NADALET**	**Marie**	**Présente**
137	*VILLENEUVE DE RIVIÈRE*	**SUBRA**	**Émilie**	**Procuration à Nadine VERDIER**
138	*VILLENEUVE DE RIVIÈRE*	**HERY**	**Patrick**	**Présent**
139	*VILLENEUVE DE RIVIÈRE*	**VERDIER**	**Nadine**	**Présente**
140	*VILLENEUVE-LÉCUSSAN*	**BATMALE**	**Lionel**	**Absent**

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20201216-2020201-DE

Délibération
N° 2020-201

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU PLU DE LA COMMUNE DE LIEOUX

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-47 et L. 153-48 ;

Vu la délibération de la commune de LIEOUX en date du 12 janvier 2012 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu le transfert de la compétence en matière de PLU, document en tenant lieux et carte communale à la Communauté de Commune en date du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 2019-237 du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune Cœur et Coteaux Comminges en date du 16 décembre 2019 autorisant le Président à prescrire la modification simplifiée n°3 du PLU de LIEOUX ;

Vu l'arrêté n° 2020-12 du Président en date du 7 février 2020 prescrivant la modification simplifiée n°3 du PLU de LIEOUX ;

Vu la notification aux Personnes Publiques Associées (PPA) du projet de modification simplifiée du PLU en date du 24 juin 2020, avec un délai donné pour répondre d'un mois ;

Considérant les avis des PPA sur le projet de modification simplifiée du PLU :

- Absence d'avis dans les délais, équivalent à un avis favorable, pour :
  - Le Conseil Régional Occitanie
  - Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne
  - La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
  - La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

- Avis favorable pour le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Comminges-Pyrénées en charge du SCOT, le 21 juillet 2020

- Avis général favorable des services de l'État le 17 juillet 2020, mais défavorable sur les possibilités d'extension des habitations existantes en zone A et N

- Avis défavorable pour les possibilités d'extension des habitations existantes en zone A et N et leurs annexes, pour :
  - La Chambre d'Agriculture le 1er juillet 2020
  - La CDPENAF le 6 août 2020

Considérant la dispense de réalisation d'une évaluation environnementale accordée par la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) le 7 août 2020, après sollicitation par la Communauté de Commune dans le cadre d'une demande au cas par cas reçue le 19 juin 2020.

Madame la Présidente rappelle les raisons qui ont conduit la Communauté de Commune à engager la modification simplifiée n° 3 du PLU de LIEOUX, à savoir :

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20201216-2020201-DE

- La suppression des secteurs Ah et la réécriture des règles concernant les possibilités d'extensions des bâtiments d'habitation existants et de création d'annexes à ces constructions, au titre de l'article L. 151-12 du code de l'urbanisme ;

- L'introduction dans l'article 2 de la zone Net, concernant le centre d'enfouissement, de la possibilité de mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques au sol ;

- La suppression des articles 5 et 14 du règlement du PLU pour prendre en compte la loi ALUR du 24 mars 2014 et de manière générale la mise à jour des références au code de l'urbanisme.

Concernant l'avis défavorable des services de l'État, de la Chambre d'Agriculture et de la CDPENAF sur les possibilités d'extensions des habitations existantes en zone agricole (A) et naturelle et forestière (N) du PLU ;
Considérant les arguments de ces trois organismes sur le risque d'une trop forte augmentation des extensions par rapport aux bâtiments ;

La Communauté de Commune décide de donner une suite en partie favorable à ces demandes, en réduisant les possibilités d'extensions à 30 % de la construction existante, au lieu de 40 %.
La surface globale maximum possible de 250 m², extension plus bâtiment existant, est maintenue, compte tenu de la taille importante de la quasi-totalité des constructions concernées.

BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC :

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 ayant précisé les modalités de la mise à disposition du public ;

Considérant que la mise à disposition du public s'est déroulée du 31 août au 1er octobre 2020 dans le respect des modalités fixées par la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-46 du 23 juillet 2020 ;

Considérant la mise à disposition du public qui s'est déroulée du 31 août au 1er octobre 2020 n'a fait l'objet d'aucune remarque écrite sur le registre ou sur le site internet ou orale ;

Considérant que la modification simplifiée n° 3 du PLU de LIEOUX, telle qu'elle est présentée au Conseil Communautaire, est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 153-47 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il lui a été présenté
- **D'APPROUVER** la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LIEOUX, telle qu'elle est annexée à cette délibération

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Commune et en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire après :

- L'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus ;
- Sa transmission à Madame la Sous-préfète de la Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20201216-2020201-DE

Conformément à l'article L.153-22, la modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de LIEOUX ainsi approuvée sera mise à disposition du public au siège de la Communauté de Commune et en mairie de LIEOUX, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Conformément à l'article R. 153-21 la présente délibération sera enregistrée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Commune.

Conformément à l'article R. 153-22 du code de l'urbanisme, la présente délibération et la modification n° 3 du PLU de LIEOUX rendues exécutoires seront publiées sur le portail national de l'urbanisme.

POUR : 116
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 16 décembre 2020.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC